



# COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 18 juin 2018**

**Etaient présents :** Mmes et MM. Locatelli Yves, Cottin Jean-Claude, Bevand Monique, Berset Patrick, Hugonnet Sylvie, Jantet Robert, Reydellet Brigitte, Bourdillon Béatrice, Bédjannin Daniel, Clément Edith, Novakoski Yvan, Carrico Paulo, Béréziat Myriam, Tissot Sandra, Bonaz Anne-Lise, Jacquand Rémi, Issartel Julien.

Absents excusés : Jantet Robert, Bourdillon Béatrice, Petit Christelle, Issartel Julien.

Absent : Patel Pierre.

**MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA LESINE :** présenté par Jean-Claude Cottin

Le dossier d'appel à candidature pour la recherche d'un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue de la Lésine a été adressé à trois cabinets. Une seule offre a été déposée en mairie par la Cabinet Aintégra. Cette offre a été examinée et analysée. Il en ressort que la prestation proposée répond aux critères déterminés. Les délais ainsi que la méthode de travail du prestataire correspondent aux attentes de la commune.

Le conseil décide d'attribuer la maîtrise d'œuvre au cabinet Aintégra – 10 chemin de la ZA des Métrillots – 01250 Montagnat - pour le taux de 5.75 %, soit un montant de 17 250 € pour montant estimatif de travaux de 300 000 € HT.

**FOURNITURE DES REPAS POUR LA CANTINE :** présenté par Patrick Berset

Le dossier d'appel à candidature pour la recherche d'un fournisseur pour la livraison des repas, en liaison froide, pour la cantine scolaire et celle de l'accueil loisirs a été adressé à quatre entreprises. Une seule offre a été déposée en mairie par RPC, fournisseur actuel. Cette offre a été examinée et analysée. La proposition répond aux critères d'approvisionnement, d'utilisation de produits alimentaires bio, de conditionnement, etc. définis par la commune. Le tarif est inchangé par rapport à celui proposé en 2015 et non revalorisé pendant les trois ans du marché en cours à savoir 2.50 € HT pour un repas enfant et 2.64 € HT pour un repas adulte.

Le conseil attribue le marché à RPC pour la période au 01/09/2018 au 31/08/2021.

**TARIFS POUR L'ACCUEIL LOISIRS DU MERCREDI :** présenté par Patrick Berset

Du fait du retour à la semaine de quatre jours à compter du 1er septembre 2018, il a été décidé, lors de précédentes réunions de conseil, de créer un accueil loisirs pour les mercredis de la période scolaire.

La commission des affaires scolaires et périscolaires propose la possibilité d'inscrire les enfants pour une demi-journée seulement, matin ou après-midi, ou pour la journée complète avec ou sans repas.

Il propose une tarification forfaitaire par période allant de vacances à vacances, le prix étant déterminé en fonction du nombre de mercredis dans cette période. L'inscription se fera pour toute la période, il n'y aura pas de remboursement si un enfant est absent un jour pour quelque raison que ce soit.

- Familles dont le Quotient familial est inférieur à 735 :  
1<sup>er</sup> enfant : 10 €/jour, 2<sup>ème</sup> enfant : 9 €, 3<sup>ème</sup> enfant : 8 €
- Familles dont le Quotient familial est égal ou supérieur à 735 :  
1<sup>er</sup> enfant : 11 €/jour, 2<sup>ème</sup> enfant : 10 €, 3<sup>ème</sup> enfant : 9 €

Le tarif de la cantine est identique à celui de la cantine scolaire.

**TARIF DU MINI-CAMP DE JUILLET :** présenté par Patrick Berset

Le mini-camp, pour les enfants de 9 à 12 ans, proposé pour la période du 9 au 12 juillet 2018 se déroulera à Eyzin-Pinet – Isère- dans un centre appartenant à la ville de Vénissieux qui met à disposition des tentes, un local pour faire la cuisine, les sanitaires, une salle en cas de pluie ainsi que des activités variées.

Le montant de la participation des familles est fixé à 85 € en plus du coût forfaitaire hebdomadaire.

**DECISION MODIFICATION BUDGETAIRE :** présenté par Monique Bevand

Lors de l'établissement du budget primitif 2018, une erreur a été commise dans l'inscription de la recette concernant diverses cessions. Cette recette a été inscrite en fonctionnement au compte 775 alors qu'elle devrait être inscrite en investissement au compte 024. Le Conseil vote les modifications suivantes :

Fonctionnement :

Recettes – cessions : moins 26 000 €, Dépenses – virement en investissement : moins 26 000 €

Investissement :

Recettes – cessions : plus 26 000 €, Recettes – virement du fonctionnement : moins 26 000 €

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR DYNACITE** : présenté par M. le Maire

Dynacité a décidé de contracter un emprunt d'un montant de 1 563 200 €, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer la réhabilitation de 34 logements collectifs au 32 et 58 impasse des mésanges et sollicite, de la commune, la garantie financière à hauteur de 80 %, soit 1 250 560 €.

Caractéristique de la ligne de prêt	PAM éco-prêt	PAM	PAM amiante
Montant de la ligne	544 000 €	877 900 €	141 300 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Durée	20 ans	20 ans	20 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	- 0.45 %	0.6 %	- 0.45 %
Taux d'intérêt	0.3 %	1.35 %	0.3 %

Le conseil accepte de garantir à hauteur de 80% le remboursement du prêt d'un montant de 1 563 200 € souscrit par Dynacité auprès de la Caisse des dépôts et Consignations.

**CONVENTION POUR LA DEMATERIALISATION DES ACTES** : présenté par Monique Bevand

La commune a, depuis trois ans, signé une convention avec le centre de gestion (CDG) de l'Ain pour l'utilisation d'une plateforme de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Le CDG a lancé une nouvelle consultation. Le partenariat avec Addulact n'a pas été reconduit. La nouvelle plateforme proposée sera Docapost à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le conseil décide de renouveler la convention avec le centre de gestion pour la dématérialisation des actes administratifs et budgétaires.

**CONVENTION AVEC APRR** : présenté par M. le Maire

APRR propose une convention pour régulariser les conventions de gestion, d'entretien et de rétablissement des ouvrages d'art construits au-dessus de l'autoroute A404, en application du décret n° 2017-288.

Ceci concerne les deux passages au-dessus de l'autoroute : chemin rural du crêt et chemin rural du Buis. Cette convention précise les responsabilités de la collectivité et celles de APRR.

L'entretien et les réparations de la chaussée, des accotements et trottoirs, de la signalisation routière, des dispositifs de retenue routier le long de la voie communale ainsi que les réseaux d'assainissement de cette voirie sont à la charge de la commune.

L'entretien et les réparations des superstructures de l'ouvrage, du gros œuvre des passages inférieurs, du grillage protégeant le passage autoroutier, des talus du domaine autoroutier sont à la charge de APRR.

Le conseil mandate le Maire pour signer cette convention.

**POINT SUR LE PLUIH** : présenté par Jean-Claude Cottin

Les principales dates depuis l'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence territoriale) sont rappelées. Les échanges entre la commune et HBA sont en cours au sujet du zonage. Suite à la dernière réunion, qui s'est tenue en juin, nous sommes en attente de la carte communale de zonage.

**POINT SUR LES TRAVAUX** : présenté par Jean-Claude Cottin

- Accessibilité de la mairie :
  - Le monte-charge fonctionne mais il ne pourra être utilisé avant la fin des travaux et le passage de la commission de contrôle.
  - Les maçons sont dans l'attente des pierres pour le sol.
  - La fin des travaux est prévue pour la fin juillet.
- Réfection de la voirie suite aux travaux d'adduction d'eau :

Ces travaux sont en cours de réalisation. Les rues de l'orée du Bois et de la Lésine ainsi que l'impasse des Rochettes sont terminées. La route d'Evron est en cours.
- Le Département a informé la commune de la réfection de la chaussée de la Route Départementale depuis la sortie de Montréal jusqu'au rond-point nord à Martignat. La commune aurait souhaité pouvoir relever les tampons (assainissement). Cela ne sera pas possible. Les services techniques vont faire les découpes autour de ces tampons et AGD fera le curage des réseaux. L'entreprise Verdet a été sollicitée pour changer plusieurs bordures le long de la grande rue. Les travaux de chaussée sont prévus pour la 2<sup>ème</sup> quinzaine de juillet.

- Route de Talour : M. Guyon (339 route de Talour) va refaire le mur le long de la voie communale. Ce mur est un mur de soutènement pour la route. Son entretien revient à la commune. Elle prendra donc 50% des frais (soit environ 5400 €) à sa charge.  
La construction du mur est prévue début septembre. Les trottoirs seront faits cet automne.
- La couverture du mur du cimetière est en cours de réalisation.
- Les travaux de démolition des maisons de la rue du commerce sont en cours. Le permis de construire a été déposé le 24 mai.  
Le maître d'œuvre est en attente de l'avis du SDIS (service secours) pour connaître le classement de la maison d'accueil (4<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> catégorie) et établir précisément le document de consultation des entreprises.  
Une fiche d'intention de projet va être transmise au département pour solliciter une aide financière dans le cadre de la dotation territoriale.

#### **Questions diverses**

- Suite à la discussion lors de la précédente séance, M. Cottin a cherché des renseignements sur les possibilités de mettre la rue du pavé en double sens de circulation tout en maintenant l'interdiction d'y accéder depuis la route départementale. Il y a deux possibilités :
  - Mettre un panneau « interdiction de tourner à gauche » sur la départementale, avec un fort risque qu'il ne soit pas respecté
  - Mettre un panneau « accès interdit » à la place du « sens interdit ».C'est la seconde solution qui est privilégiée.

La séance est levée à 21 h 10.

Martignat le 20 juin 2018

Yves Locatelli, Maire

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.
--